

Les échos du CST

du 23 juin 2025

LYCEES : grille d'attribution des moyens humain (GAMH)

A l'occasion du point annuels sur les lycées concernés par ce dossier, la CGT rappelle son opposition aux critères mis en place par la région. La CGT revendique des effectifs suffisants dans les lycées pour assurer la charge de travail sans dégrader les conditions de travail des équipes, et pour garder un haut niveau de service public : pour nous les critères de la GAMH n'y répondent pas et la volonté régionale sur les effectifs aboutit à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Déprécarisations dans les lycées

Concernant le nombre de déprécarisations : nous n'avons pas la mémoire courte. C'est bien la Région depuis la fusion qui a fait les choix qui ont amené à augmenter l'emploi contractuel. C'est la région de Xavier Bertrand qui a choisi après la fusion de recruter des agents sous statut contractuel y compris sur des postes vacants et non seulement sur des remplacements de collègues absents, ce qui a abouti à la baisse du nombre d'agent permanents dans les lycées, et à passer de 800 à 1500 en quelques années le volume d'agents temporaires en lycées, ils représentent un agent sur cinq.

L'augmentation des déprécarisations depuis 2023 a permis de regagner un peu d'effectif permanent pour la première fois depuis la fusion, mais on est loin d'avoir rattrapé ce qui a été perdu. Les déprécarisations c'est bien, mais nous n'oublions pas que c'est un pas en avant pour deux pas en arrière à l'échelle des dix dernières années ;

La CGT mène campagne pour un vaste de plan de déprécarisation des agents en CDD : En 2023, la région s'est engagée suite aux mobilisations avec les agents à déprécariser 1000 agents en trois ans, soit 333 par an en moyenne ; Nous avons demandé des engagements pour la suite : on nous annonce 700 déprécarisations en 4 ans d'ici 2029, donc 175 par an, c'est une diminution importante !

Sur les critères de déprécarisation : une manière de servir satisfaisante serait suffisante pour valider la déprécarisation, nous demandons de revoir le critère ainsi que l'ancienneté requise.

Sur l'intégration de 300 apprentis, pourquoi avoir attendu, alors que nous sommes en manque de cuisiniers, seront-ils en nombre suffisants pour pouvoir répondre aux besoins ?

Sur les autres points, concernant les modifications et transferts de poste :

- vigilance sur le passage en cuisine centrale de cuisine lycée Romain Rolland à Amiens devenu cuisine satellite : La CGT reste favorable aux restaurations au sein des établissements
- création de postes en catégorie A dans les cuisines centrales de plus de 1500 couverts : une inégalité pourquoi uniquement les responsables de ces cuisines centrales ?

Nous demandons que les agents soient écoutés, que les élus du personnel soient informés et consultés :

- La liste des transformations de poste nous est donnée pour information après avoir été mise en oeuvre et non pas pour avis préalable comme elle le devrait, nous le redemandons
- Sur les dialogues de gestion avec les établissements : pour certains les chefs d'équipes n'y sont associés qu'en fin de parcours une fois que tout est déjà acté, au risque d'avoir un résultat déconnecté des réalités du terrain
- Nous demandons que les bilans des dialogues de gestion soient communiqués au CST.

NON à la dégradation des effectifs et conditions de travail

- Sur la nouvelle vague de la GAMH on est uniquement sur un transfert du versant Nord vers le versant Sud, c'est une dégradation des conditions de travail pour les lycées concernés, pour certain c'est moins 5 postes ou moins 4 ! Oui à l'équité, mais en améliorant les conditions de travail pour tout le monde.
- Nous demandons que les postes manquants dans les établissements déficitaires soient débloqués sans attendre
- Le total des postes supprimés ou ouverts à moyen et long terme montre que le solde est négatif : on en est à **moins 70**, nous demandons que ces postes titulaires soient réinjectés pour faire face aux postes manquants. La région doit également se donner les moyens de faire face aux difficultés de remplacement (propositions CGT d'équipes de titulaires remplaçants)

Vote Contre de la CGT

Les élus CGT (5 élus titulaires sur 15 sièges au CST, 5 suppléants) restent à votre disposition pour relayer vos alertes et remarques